COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
19260 Treignac
Lundi 26 mai 2025

Paraphe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-200066645-20250526-54-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/06/2025

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	**39**
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	5
Nombre de votants	38
Date de la convocation	19/05/2025
Certifié exécutoire le	26/05/2025
Date d'affichage	03/06/2025
Envoyé en préfecture le	02/06/2025

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

ELUS PRESENT SANS VOTE : GAUGNON Bastien.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie (excusée), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à François BOURROUX), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à Philippe JENTY), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à Véronique JANICOT).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

54-2025 : Répartition enveloppe CRTE 2025.

Suite à réception de la circulaire de la Préfecture en date du 15 mai 2025, concernant la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025 et à l'élaboration des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), et les montants alloués à l'échelle du PETR, à savoir, 193 000€, soit 64 333,33 € pour V2M, il convient de répartir ce montant sur les projets retenus sur le territoire.

A savoir que le niveau plancher de subvention pour l'année 2025 est de 20 000€ par projet.

Cinq communes étaient porteuses de projets. Les projets de Lacelle et de Veix ne sont pas retenus car les montants sont trop faibles.

M. PEYRAMAURE, maire de Soudaine-Lavinadière, propose de différer sa demande sous réserve que celle-ci soit prioritaire en 2026.

Les projets de Chamberet et de Treignac sont retenus suivant la répartition suivante :

RECENSEMENT PROJETS ENVELOPPE CRTE 2025					
Communes	**Intitulé du projet**	**Montant du projet**	**Montant de la subvention demandée**	**Répartition votée**	**Dossier déposé**
Soudaine Lavinadière	Transformation d'un bâtiment de stockage en 2 logements	795 951,00 €	20 000,00 €	Travaux réalisés en 2026	non
Chamberet	Réhabilitation de la friche / construction d'un gymnase	1 404 641,61 €	50 000,00 €	40 000,00 €	oui
Veix	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	7 800,00 €	Non retenu	0,00 €	oui
Treignac	Place du collège / dépavage des surfaces	461 055,01 €	25 000,00 €	24 333,33 €	non
Lacelle	Rénovation énergétique épicerie communale + logements communaux	10 691,01 €	Non retenu	0,00 €	oui
			95 000,00 €	64 333,33 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- De répartir l'enveloppe allouée de 64 333,33 € comme suit :
  - Commune de Chamberet, pour son projet de réhabilitation de la friche : 40 000€
  - Commune de Treignac, pour son projet de désimperméabilisation des surfaces de la place du collège : 24 333,33 €

- De prioriser le projet de la commune de Soudaine-Lavinadière en 2026 sur la prochaine enveloppe.

Fait à Treignac le 02/06/2025
Le Président, Philippe JENTY